

Guide utilisateurs de l'application AMFORE pour les prestataires



Table des matières

Présentation de l'application	
Chapitre 1 - Menu Accueil pour les prestataires	6
Chapitre 2 - Menu Sessions pour les prestataires	7
1. Créer une session	9
2. Préparer une session	14
3. Inscrire les candidats	23
4. En résumé	33
Chapitre 3 - Menu Formations	34
1. Saisir suivi de formation	34
2. Éditer attestations	37
Chapitre 4 - Menu Tableaux de bord	44
1. Référentiel d'évaluation	44
2. Référentiel des prestataires et agréments	48
3. Consulter Session	51
Chapitre 5 - Pictogrammes	57
Glossaire	FO

Présentation de l'application

L'application d'enregistrement des Agréments, des Modules et des FORmations ainsi que pour le suivi des Évaluations de la formation professionnelle maritime (AMFORE) est née de la volonté de développer des outils d'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la formation maritime dans la mise en place de la réforme de la formation professionnelle maritime.

- **AMFORE** vise à enregistrer les agréments^[p.58] des prestataires de formation^[p.62], à informatiser le recueil, le traitement et la conservation des données liées à la gestion des notes^[p.61] obtenues aux épreuves^[p.58] pour l'obtention des modules^[p.61], mais également à suivre l'organisation des formations spécifiques^[p.60].
- AMFORE constitue un lien dématérialisé entre l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle
 maritime (services de l'État, prestataires de formation, évaluateurs et présidents de jury), sécurisant
 le suivi de l'ensemble du processus de formation, et qui permet, à l'issue des formations et de leur
 évaluation, la délivrance aux candidats d'attestations de suivi avec succès ainsi que des relevés de
 notes et d'acquisition de modules de formation.

Accès à l'application - Authentification

L'application **AMFORE** est accessible en intranet et internet à l'adresse :

http://amfore.din.developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez ajouter l'adresse à vos marque-pages.

Le navigateur préconisé pour cette version est Mozilla Firefox (*version ministérielle en interne et version récente hors administration*).

Pour accéder à l'application **AMFORE**, plusieurs conditions sont requises :

- Avoir demandé et obtenu un **agrément** (habilitation à dispenser des formations gérées dans AMFORE) auprès d'un service gestionnaire^[p.62]. Cet **agrément doit avoir été enregistré dans AMFORE par le service gestionnaire^[p.58]**.
- Disposer d'un **compte** "**Cerbère**"^[p.58] (**Identifiant + Mot de passe**). Cette procédure sera concomitante à la gestion de l'agrément du prestataire dans AMFORE (*Les services qui gèrent l'agrément devront transmettre à* **DAM/SI3** *la liste des comptes à ouvrir pour chaque prestataire agréé*). **L'identifiant et la procédure de connexion seront transmis au prestataire par la DAM/SI3**.
- Disposer d'un **profil** dans l'application. Ce profil sera déterminé en parallèle à la création de votre compte :
- GEST_FORMATION_PRESTA Gestionnaire de formation prestataire
- CONSULTANT_PRESTA Consultant prestataire
- EVALUATEUR[p.59]
- GESTIONNAIRE_SUJET Intervenant qui gère les sujets
- PRESIDENT DU JURY[p.60] Président de jury
- IMPRIMEUR[p.60]

Attention! Ces droits sont nominatifs, il faudra ouvrir autant de comptes que de personnes exerçant une fonction dans AMFORE; si plusieurs personnes doivent accéder à AMFORE au sein d'un même

établissement (gestionnaire de formation, évaluateurs...), il faudra fournir l'identité et le rôle de chaque utilisateur dans le dossier de demande d'agrément.

Un même individu pourra obtenir les droits d'un ou plusieurs profils suivant les rôles exercés (par exemple, une même personne pourra obtenir sur son compte les droits d'évaluateur et de président de jury si elle exerce ces deux fonctions, mais elle ne pourra pas cumuler ces deux rôles pour une même session).



— Besoin d'aide pour votre première connexion ...

Une **vidéo** explicative concernant la **procédure de première connexion des prestataires** est à disposition à l'adresse :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nouvelle-application-AMFORE.html



— ★ Terminologie

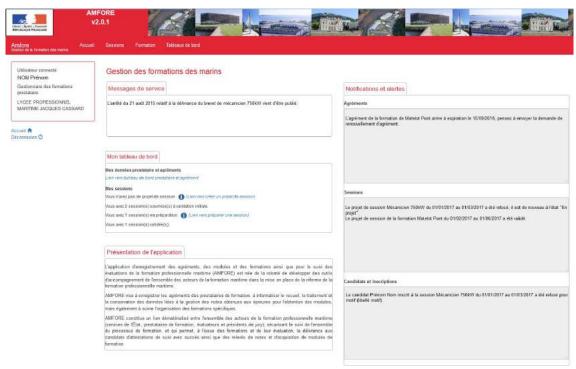
Un **glossaire** des principaux termes employés dans l'application AMFORE est à votre disposition en fin de document.

La signification des différents **pictogrammes** utilisés dans l'application est accessible également en fin de document.

Chapitre 1

Menu Accueil pour les prestataires

Le menu **Accueil** de l'application **AMFORE** est personnalisé en fonction des utilisateurs Les **gestionnaires de formations Prestataires** bénéficient de l'écran d'accueil suivant :



Outre une brève présentation de l'application, cet écran permet au gestionnaire de formation prestataire de :

- Voir ses messages de service
- Voir son tableau de bord avec un bloc "Mes données prestataire et agréments" qui comporte le lien vers le tableau de bord et un bloc "Mes sessions" qui propose des liens directs vers la création et/ou la préparation des projets de sessions (en fonction de l'avancement de ces projets).
- Voir ses notifications et ses alertes concernant ses agréments, ses sessions et les candidats et inscriptions.

Chapitre 2

Menu Sessions pour les prestataires

Les fonctionnalités ouvertes aux prestataires[p.62] de formation couvertes dans ce menu sont :

- Créer une session[p.63]
- **Préparer une session** (*Planifier les modules*^[p.61], *Planifier les évaluations et affecter les évaluateurs*^[p.59])
- Inscrire les candidats
- Gérer les sessions de formation (utile seulement pour modifier une session après dévalidation par le service local) sera disponible dans une prochaine version.

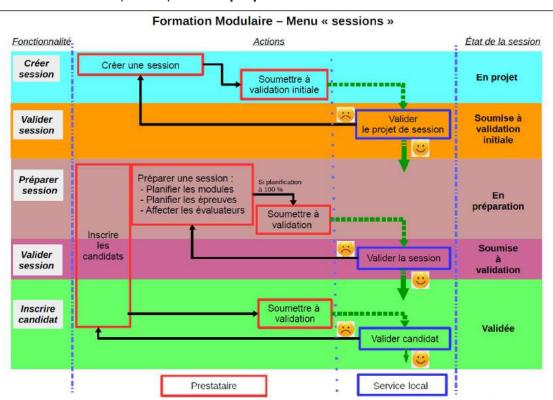
D'autres fonctionnalités sont réservées aux services locaux^[p.62] afin de compléter le processus

Procédure pour une session de formation modulaire

Le schéma ci-dessous décrit le circuit suivi par un projet de **formation modulaire**^[p,59] **dans l'application AMFORE** depuis sa création par le prestataire agréé jusqu'à sa validation définitive par le service gestionnaire.

Les formations de type Modulaire sont soumises à deux étapes de validation :

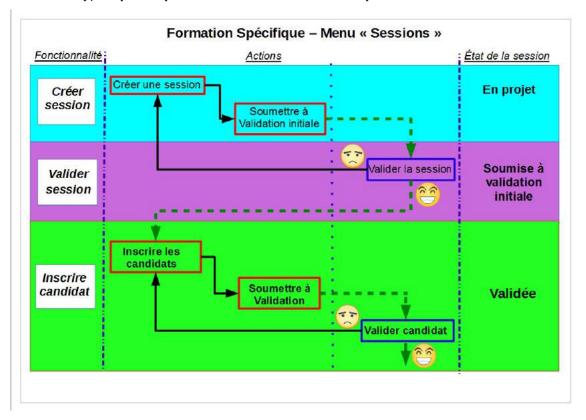
- Soumise à validation initiale qui intervient après la phase de création du projet de session.
- Soumise à validation après la phase de préparation de la session.



Procédure pour une session de formation spécifique

Le schéma ci-dessous décrit le circuit suivi par un projet de **formation spécifique**^[p,60] **dans l'application AMFORE** depuis sa création par le prestataire jusqu'à sa validation par le service gestionnaire.

Les formations de type **Spécifique** sont soumises à une **seule phase de validation**.



Fonctionnalités accessibles aux prestataires

Le profil **gestionnaire de formation prestataire** permet l'accès au menu suivant :



Pour information : Fonctionnalités accessibles aux services locaux (DIRM)
Le profil gestionnaire de formation en service local permet l'accès au menu suivant :



1. Créer une session

Objectif

Ce menu permet au **prestataire**^[p.62] de proposer un projet de **session de formation**^[p.63].

Profils autorisés

L'accès au menu **Créer une session** est autorisée au profil suivant :

• Gestionnaire de formation prestataire

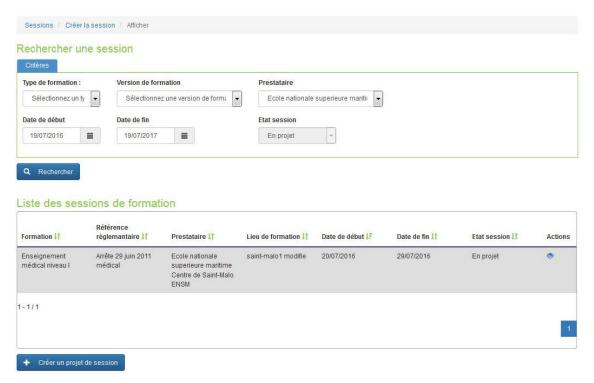
Accès

Le gestionnaire de formation accède à la création d'une session via le menu **Sessions** puis **Créer une** session



Rechercher session

Après avoir cliqué sur le menu Créer une session, l'écran suivant s'affiche :



Cet écran est composé de 2 parties :

Rechercher une session qui permet, à partir de critères de recherche de s'assurer que la session que vous souhaitez créer n'existe pas déjà ...

Les critères à votre disposition sont :

- Le type de formation (Modulaire ou Spécifique)
- La version de formation : à sélectionner dans la liste. Attention ! seules les versions de formation pour lesquelles le prestataire est agréé aux dates indiquées apparaissent dans la liste (les versions de formation ont été préalablement créées par la Direction des Affaires Maritimes [p.61] dans le menu Référentiels)
- Le prestataire[p.62] (pré-renseigné avec la raison sociale de votre établissement)
- Dates de début et de fin de la session
- Etat session (pré-renseigné à l'état "En projet")

Après avoir renseigné les critères de votre choix, cliquer sur le bouton Q Rechercher pour lancer la recherche.

Liste des sessions de formation affiche par défaut la liste des sessions à l'état **En projet** créées par le prestataire.

Après avoir effectué une recherche, cette partie affiche le résultat de la recherche.

Un bouton **Consulter** à droite de chaque ligne vous permet de consulter le détail de chaque session.

Si la session que vous voulez créer n'existe pas, cliquez sur le bouton en bas d'écran.

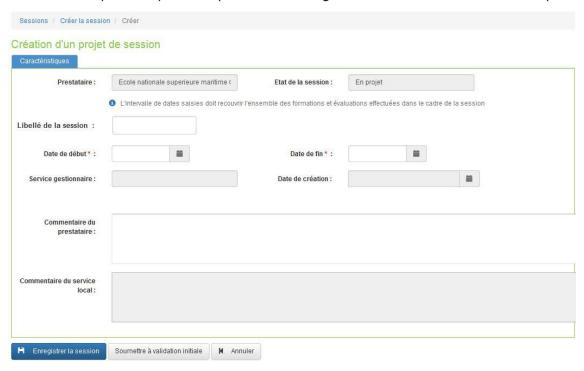


Créer un projet de session

Après avoir cliqué sur le bouton, l'écran relatif à la création des caractéristiques d'un projet de session

s'affiche:

NB: De nouveaux champs s'afficheront au fur et à mesure de l'avancement de la saisie. *Par exemple*: après saisie des dates, de nouveaux champs apparaissent car l'application proposera uniquement les versions de formation pour lesquelles le prestataire est agréé dans l'intervalle de dates indiquées.



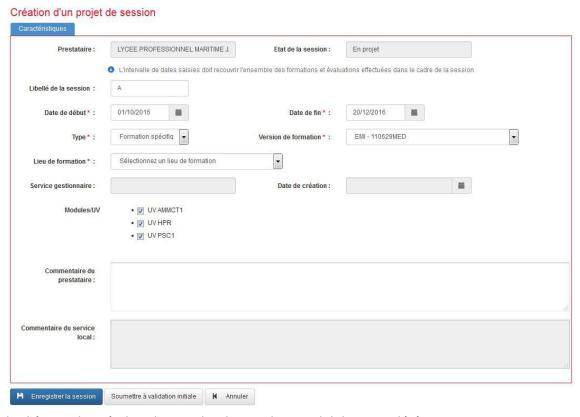
- Prestataire (pré-renseigné avec la raison sociale de votre établissement)
- Etat de la session (pré-renseigné à l'état "En projet")
- **Libellé de la session** : à saisir (A, B, C...). Permet de donner un identifiant à la session afin de pouvoir différencier 2 sessions identiques (*même formation aux mêmes dates*)
- Dates de début et de fin de session : à saisir (Attention ! L'intervalle de dates saisies doit recouvrir l'ensemble des formations et évaluations effectuées dans le cadre de cette session !)
- **Type** : Modulaire^[p.59] ou spécifique^[p.60] (*cette zone s'affiche automatiquement après saisie des dates*)
- Version de formation : Sélectionner une version de formation dans la liste déroulante. Attention ! seules les versions de formation pour lesquelles le prestataire est agréé aux dates indiquées apparaissent dans la liste (les versions de formation ont été préalablement créées par la Direction des Affaires Maritimes^[p.61] dans le menu Référentiels)
- Lieu de formation : à sélectionner dans la liste déroulante (les lieux de formation^[p.61] ont été préalablement enregistrés par le service local dans le menu **Référentiels** sur la base des informations fournies dans le cadre de la demande d'agrément)
- Service gestionnaire^[p.62] : cette zone est automatiquement renseignée par l'application après sélection du lieu de formation
- Date de création : Cette zone est renseignée automatiquement à la date du jour, lors de l'enregistrement de la session
- **Modules/UV**: Les **modules**[p.61] (*en cas de* [p.59] *formation modulaire*[p.59]) ou les **UV**[p.63] (*en cas de* [p.60] *formation spécifique*[p.60]) relatifs à la version de formation choisie sont automatiquement affichés par l'application. Par défaut tous les modules ou UV sont cochés : **Décochez les cases**

correspondant aux Modules ou UV qui ne seront pas dispensés par votre établissement pendant la session.

- Commentaire du prestataire : Saisie libre
- Commentaire du service local : Non accessible au prestataire (sera utilisé par le service Gestionnaire)

Trois boutons Enregistrer la session Soumettre à validation initiale Annuler sont à votre disposition en bas d'écran.

Exemple d'écran de création d'un projet de session spécifique complété :



Exemple d'écran de création d'un projet de session modulaire complété :

Création d'un projet de session Prestataire: Ecole nationale superieure maritime Etat de la session : En projet L'intervalle de dates saisies doit recouvrir l'ensemble des formations et évaluations effectuées dans le cadre de la session Libellé de la session : Date de début * : 01/09/2016 Date de fin * : 23/12/2016 • Formation modul Version de formation * : Méca 750kW - 210815 M750kW Lieu de formation * : saint-malo 2 DIRM Nord Atlantique - Manche Oues Date de création : Service gestionnaire: • W M1 - 2 Mécanique navale Modules/UV • W M2 - 2 Électrotech/électro/système commande • M3 - 2 Exploitation/assistance • M4 - 2 Entretien/réparations • 🔲 NM-2 Module National Machine Projet de session pour 3 modules de la formation Méca 750kW Commentaire du prestataire: Commentaire du service H Enregistrer la session Soumettre à validation initiale **K** Annuler

- Si vous cliquez sur le bouton Annulez la création du projet de session et revenez à l'écran d'accueil.
- Si vous cliquez sur le bouton Enregistrer la session Vous enregistrez votre saisie, mais elle n'est pas transmise au service gestionnaire^[p.62], vous pouvez y revenir pour la modifier.
- Si vous cliquez sur le bouton Soumettre à validation initiale , vous enregistrez votre saisie et transmettez le projet de session pour validation au service gestionnaire. Vous ne pouvez plus apporter de modification tant que le service gestionnaire n'a pas validé la session. Un message d'avertissement

s'affiche vous demandant de confirmer votre envoi :



Après avoir cliqué sur le bouton Enregistrer la session la session est consultable dans la liste des sessions de formation à l'état "En projet" :



Après avoir cliqué sur Soumettre à validation initiale, la session disparaît de la liste des sessions "En projet" et n'est plus accessible tant que le service local ne l'a pas validée.

Le service gestionnaire^[p.62] est informé automatiquement de l'envoi du projet de session pour validation dans son écran d'accueil.

2. Préparer une session

Objectif

Ce menu permet au gestionnaire de formation prestataire de :

- Planifier la date de début de formation des modules^[p.61].
- Planifier les épreuves^[p.58] de toutes les matières^[p.61] des modules présents dans la session.
- Affecter les évaluateurs^[p.59] pour chaque matière.
- Soumettre la session pour validation une fois la planification et l'affectation des évaluateurs terminée.

Condition nécessaire : Le projet de session doit avoir été validé initialement par le service gestionnaire. La session doit se trouver à l'état "En préparation"



_ ATTENTION !

Ce menu concerne uniquement les sessions de version de formation de type **formation modulaire**^[p.59].

Profils autorisés

L'accès au menu **Préparer une session** est autorisée au profil suivant :

• Gestionnaire de formation prestataire

Accès

Le gestionnaire de formation prestataire accède à la préparation d'une session via le menu **Sessions** puis **Préparer une session**



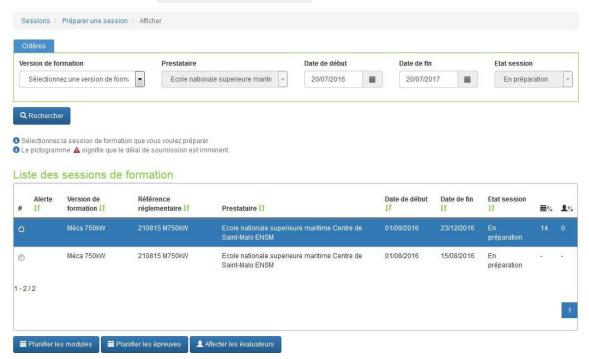
Inscription des candidats

Dès que le projet de session passe à l'état "En préparation", il devient possible de commencer à joinscrire les candidats (cf. Inscrire les candidats) [p.23] et de procéder à la préparation de la session.

Les deux procédures peuvent s'effectuer en parallèle, par contre, il faudra que la session soit validée pour transmettre l'inscription des candidats à validation.

Rechercher session

Après avoir cliqué sur le menu **Préparer une session**, l'écran suivant s'affiche



Cet écran est composé de 2 parties :

Critères qui permet, à partir de critères de recherche de trouver rapidement la session recherchée.

Les critères à votre disposition sont :

- La version de formation : à sélectionner dans la liste (Les versions de formation affichées dans la liste sont celles pour lesquelles le prestataire a été agréé au préalable par le service local)
- Le prestataire (pré-renseigné avec la raison sociale de votre établissement)
- Dates de début et de fin de la session

• État session (pré-renseigné à l'état En préparation)

Après avoir renseigné les critères de votre choix, cliquer sur le bouton Q Rechercher pour lancer la recherche.

Liste des sessions de formation affiche par défaut la liste des sessions à l'état En préparation créées par le prestataire.

Après avoir effectué une recherche, cette partie affiche le résultat de la recherche.

A droite de chaque ligne, 2 pictogrammes indiquent respectivement le **pourcentage d'avancement de**

la planification des épreuves et le pourcentage d'affectation des évaluateurs se ; ces pourcentages sont calculés automatiquement par l'application (*Cliquer sur le bouton de sélection de la formation* pour les afficher).

Cochez le bouton a gauche de la ligne pour sélectionner la session que vous souhaitez préparer.

Attention! Lorsque le pictogramme d'alerte s'affiche sur une session, cela signifie que la fin du délai de soumission^[p.58] pour validation est imminente!

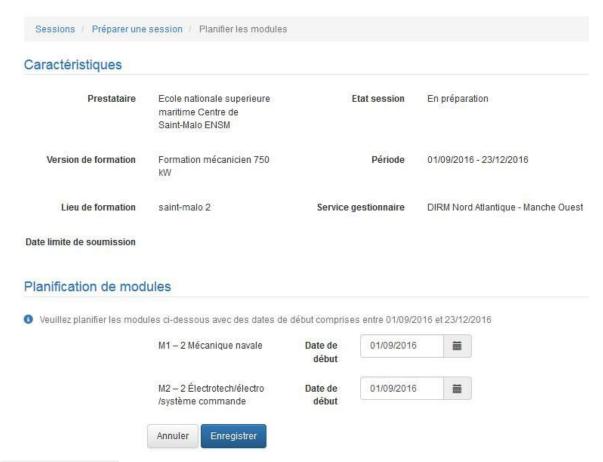
En bas d'écran, 3 boutons vous permettent d'accéder aux fonctions de préparation :



Planifier les modules

Cette fonction est destinée à planifier la date de début de formation des modules^[p.61].

Après avoir cliqué sur le bouton Flanifier les modules , l'écran suivant s'affiche :



Les **caractéristiques** de la session de formation sont rappelées dans la partie haute de l'écran (*non modifiable*).

La zone **Date limite de soumission** sera renseignée automatiquement par l'application suivant les délais^[p.58] paramétrés par l'administrateur central^[p.58].

Le bloc Planification de modules permet de saisir les dates de début de chaque module.



A Surveillez votre calendrier!

Des délais de soumission^[p,58] sont prévus dans AMFORE : La session doit être soumise à validation 30 jours avant le début de la formation. Si vous ne la transmettez pas avant ce délai, AMFORE l'enverra automatiquement au service gestionnaire afin que celui-ci puisse questionner le prestataire sur la faisabilité de la session de formation.

Après transmission de la session au service gestionnaire, le prestataire ne peut plus modifier ni supprimer la session.

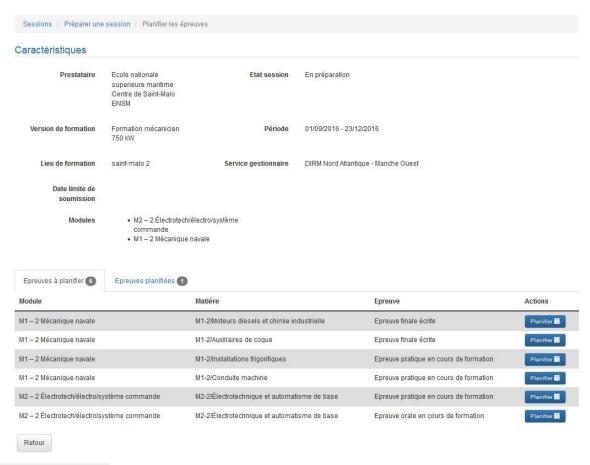
Il pourra à nouveau intervenir lorsque le service gestionnaire aura validé ou refusé la session.

Planifier les épreuves

Cette fonction est destinée à planifier les épreuves^[p.58] de toutes les matières des modules présents dans la session.

Pour planifier les épreuves, cliquer sur le bouton





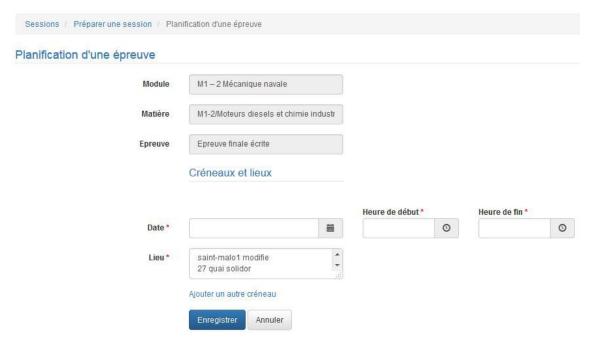
Les **caractéristiques** de la session de formation et des modules sont rappelées dans la partie haute de l'écran (*non modifiable*).

La seconde partie de l'écran comporte 2 onglets : **Épreuves à planifier** et **Épreuves planifiées** ; le chiffre présent près du nom de l'onglet correspond au nombre d'épreuves :



La planification des épreuves sera réalisée en cliquant sur le bouton Planifier à droite de chaque ligne (1 ligne par Module / Matière / Épreuve).

L'écran de planification d'une épreuve s'ouvre :



Renseigner la date ainsi que les heures de début et de fin de l'épreuve.

Attention ! Certaines épreuves ont des durées réglementaires définies par arrêté, un contrôle est effectué par l'application sur le respect de ces durées, un message (*non bloquant*) s'affiche en cas de durée différente :



Le **lieu** est pré-renseigné avec les coordonnées du lieu de la formation, celui-ci est modifiable (sélectionner le texte affiché puis saisissez les coordonnées d'un autre lieu, ce lieu sera enregistré uniquement sur l'épreuve en cours).

Il est possible de saisir plusieurs créneaux horaires en cliquant sur le lien Ajouter un autre créneau

Validez votre saisie en cliquant sur le bouton

Le bouton Nanuler vous ramène à l'écran précédent sans sauvegarder votre saisie.

L'épreuve que vous venez de planifier s'affiche dans l'onglet **Épreuves planifiées**

Vous devez répéter les mêmes opérations pour toutes les épreuves affichées dans l'onglet **Épreuves à planifier** jusqu'à disparition de cet onglet *(une fois que tout sera planifié)*.

Au fur et à mesure des planifications, le **pourcentage d'avancement de la préparation de la session** figurant à droite de la ligne dans la liste des sessions de formation évolue, il devra atteindre 100% pour valider la session ... :



Modifier une épreuve planifiée

Lorsqu'une épreuve est planifiée, elle est visible dans l'onglet **Épreuves planifiées** :



Le gestionnaire de formation prestataire peut modifier ou supprimer ille la planification de l'épreuve tant que la session n'a pas été soumise à validation.

Affecter les évaluateurs

L'écran permet de sélectionner les intervenants qualifiés pour la matière qui vont intervenir pour évaluer les matières de la session.

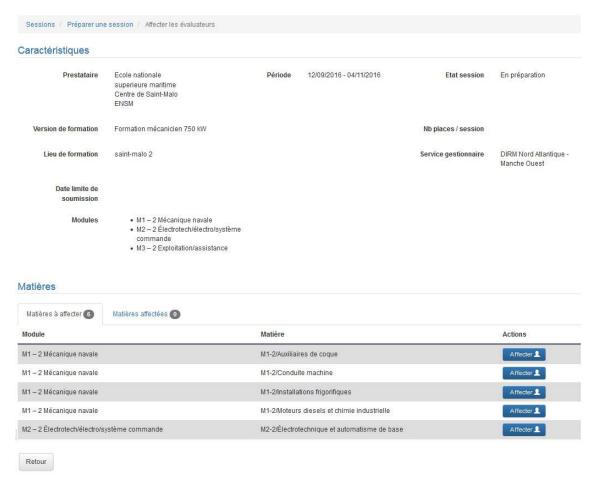
Les évaluateurs^[p.59] proposés à la sélection sont les intervenants qui sont enregistrés au niveau du ou des agréments^[p.58] qui couvrent la session comme étant qualifiés pour la matière^[p.61].

Il y a deux types d'évaluateurs à sélectionner. L'évaluateur principal et les autres évaluateurs. L'évaluateur principal va saisir les notes pour chaque épreuve dans AMFORE.

Il est obligatoire d'affecter **au moins 1 évaluateur principal** (*et 1 seul*) par matière, par contre, on peut affecter plusieurs autres évaluateurs (*facultatif*).

Pour affecter les évaluateurs, cliquer sur le bouton





Cet écran comporte 2 parties :

Caractéristiques qui rappelle les principales caractéristiques de la session (*partie non modifiable*).

Matières : cette partie permet d'affecter les évaluateurs qualifiés et agréés pour chaque matière, il



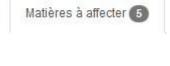
Le chiffre qui figure près du nom de l'onglet correspond au nombre de matières.

Pour **affecter un évaluateur**[p.59] à une matière, cliquer sur le bouton Affecter , la liste des évaluateurs qualifiés pour le module et la matière définis dans l'agrément s'affiche :

Cocher dans la liste l'évaluateur principal (**obligatoire**) et éventuellement les autres évaluateurs, puis cliquez sur le bouton pour valider votre saisie.

La matière pour laquelle vous avez affecté les évaluateurs disparaît de l'onglet

Matières affectées 🚮



et s'affiche dans l'onglet



Les icônes présentes dans la colonne Actions permettent respectivement de **consulter**, **modifier** ou **supprimer** l'affectation des évaluateurs sur la matière (tant que la session n'a pas été soumise à validation).



Procédez de la même façon pour toutes les matières constituant les modules de la session de formation.

🔟 🛕 Quelques règles à respecter ...

- Pour chaque matière, il est obligatoire de désigner au moins 1 évaluateur principal (et 1 seul).
- L'évaluateur choisi doit être qualifié pour la matière pour toute la durée de la session. La durée de la qualification de l'évaluateur est identique à celle de l'agrément dans lequel il figure. NB: Si vous souhaitez affecter un nouvel évaluateur, vous devez au préalable le déclarer auprès du service gestionnaire^[p.62] qui a agréé votre établissement. Le service gestionnaire procédera à la vérification de ses qualifications et l'enregistrera dans l'application si les critères retenus sont satisfaits.
- Toutes les matières doivent se trouver dans l'onglet | Matières affectées 6 | pour l'envoi de la session à la validation.
- Seuls les évaluateurs principaux auront accès à l'application AMFORE, car c'est eux et eux seuls qui procéderont à la saisie des notes dans l'application.
- Le même intervenant ne peut pas être à la fois évaluateur^[p.59] et Président du jury^[p.60] sur une même session (*Le président du jury est désigné par le service gestionnaire*).

Envoi de la session à la validation du service gestionnaire

Pour soumettre la session à la validation du service gestionnaire, il est nécessaire que l'ensemble de la planification ait été effectuée et qu'au moins 1 évaluateur principal ait été affecté à chaque matière.

La ligne concernant la session doit comporter 100% d'avancement pour la planification et pour les évaluateurs (si les pourcentages ne s'affichent pas, cliquez sur le bouton de sélection à gauche de la ligne :



Vous pouvez maintenant cliquer sur le bouton validation du service gestionnaire.

Soumettre à validation &

pour transmettre la session à la

Un message d'avertissement vous demande de confirmer l'envoi :



Une fois la session soumise à validation, elle disparaît de la liste des sessions du prestataire, celui-ci ne peut plus ni la modifier, ni la supprimer tant que le service gestionnaire ne l'a pas **validée** ou **refusée**.



Modification ou suppression d'une session soumise à validation par le prestataire :

- la session peut être **modifiée** si le gestionnaire local la refuse ou s'il la dévalide après l'avoir validée ;
- la session peut être **supprimée** par le gestionnaire local uniquement.

3. Inscrire les candidats

Objectifs

L'inscription des candidats ne s'effectue que lorsque la session est à l'état « **En préparation** » ou « **Validée** ».

Ce scénario va permettre au prestataire :

- · d'inscrire les candidats
- de modifier une inscription d'un candidat pour compléter l'inscription

de soumettre le candidat à validation

Profils autorisés

L'accès au menu Inscrire les candidats est autorisée au profil suivant :

Gestionnaire de formation prestataire

Accès

Le gestionnaire de formation accède à l'inscription des candidats via le menu Sessions puis Inscrire les candidats





Préparation de la session

Dès que le projet de session passe à l'état "En préparation", il devient possible de commencer à inscrire les candidats et de procéder à la préparation de la session (cf. Préparer une session) [p.14].

Les deux procédures peuvent s'effectuer en parallèle, par contre, il faudra que la session soit validée pour transmettre l'inscription des candidats à validation.



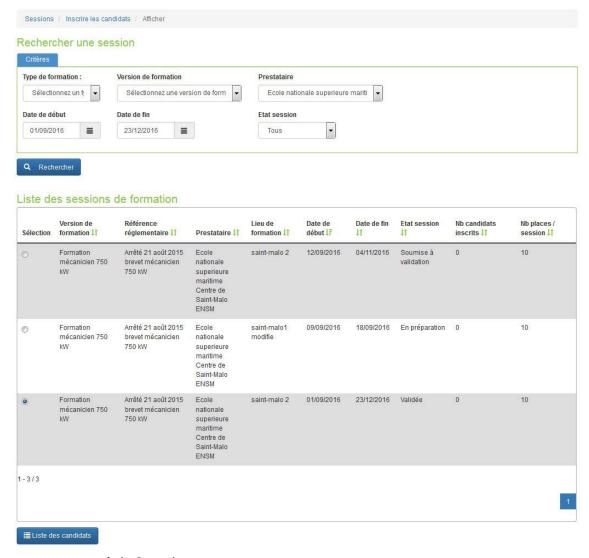
_____ O Dates limites d'inscription

- Les candidats doivent être inscrits (validation du gestionnaire local effectuée) au plus tard le jour du début de la formation.
- Les candidats libres[p.58] doivent être inscrits (validation gestionnaire local effectuée) au plus tard à l'heure de début de la première épreuve.

Pensez à consulter votre service gestionnaire [p.62] afin de vous assurer de la possibilité de validation d'un candidat inscrit tardivement.

Rechercher session

Après avoir cliqué sur le menu Inscrire les candidats, l'écran de recherche s'affiche :



Cet écran est composé de 2 parties :

Critères qui permet, à partir de critères de recherche de trouver rapidement la session ...

Les critères à votre disposition sont :

- Le type de formation à sélectionner dans la liste (Modulaire ou Spécifique)
- La version de formation : à sélectionner dans la liste (Les versions de formation affichées dans la liste sont celles pour lesquelles le prestataire a été agréé)
- Le prestataire (pré-renseigné avec la raison sociale de votre établissement)
- Dates de début et de fin de la session
- Etat session à sélectionner dans la liste (En préparation, Soumise à validation ou Validée pour une formation modulaire, Validée pour une formation spécifique)

Après avoir renseigné les critères de votre choix, cliquer sur le bouton Q Rechercher pour lancer la recherche.

Liste des sessions de formation qui affiche par défaut l'ensemble des sessions de formation du prestataire ou le résultat de la recherche lancée depuis la partie **Critères**.

Pour inscrire des candidats sur une session, cocher le bouton de la colonne Sélection à gauche de la ligne relative à la session, puis cliquer sur le bouton

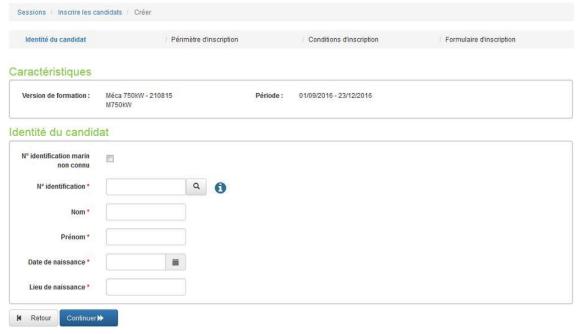
Inscrire un candidat à une formation

Le bloc Caractéristiques rappelle les principales caractéristiques de la session (non modifiables)



Le bouton Retour ramène à l'écran précédent

Le bouton horize un candidat permet d'accéder à la création du candidat. L'écran de création du candidat s'affiche :



Cet écran propose 2 méthodes d'inscription du candidat suivant que son N° d'identification (N° de marin) est connu ou non :

Si le candidat **possède un N° d'identification**, il est connu de l'application **ADMINISTRE**, il a un numéro d'identification qui peut se présenter sous 3 formats (*tous compatibles avec* **AMFORE**) :

• 8 caractères numériques (composé du millésime de son année d'identification (4 chiffres) + 4 autres chiffres).

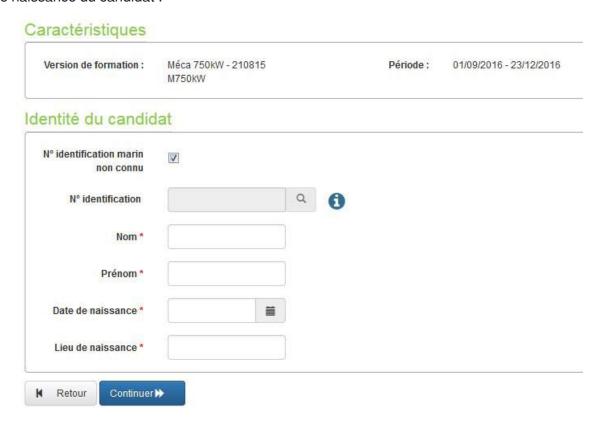
- ** suivi de 5 chiffres (exemple : **12345) s'il est nouvellement identifié.
- TI suivi de 5 chiffres (exemple : TI12345) s'il possède le statut "breveté".
- DEM suivi de 4 chiffres (exemple : DEM1234) s'il possède le statut de "demandeur".

Saisir ce numéro dans la zone N° d'identification puis cliquez sur la loupe

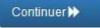
La recherche s'effectue dans la base de données des administrés, si le candidat est trouvé, toutes les zones de l'écran sont remplies :



Si le candidat **ne possède pas de N° d'identification**, il faudra **cocher la case** correspondante, ce qui rend inaccessible la zone N° d'identification, puis **saisir manuellement** les Nom, Prénoms, Date et lieu de naissance du candidat :



Cliquez ensuite sur le bouton



pour saisir le périmètre de l'inscription :

ATTENTION ! - Le candidat saisi en texte libre devra forcément être relié à ADMINISTRE avant le début de la formation.

Le gestionnaire de formation en service local l'enregistrera (ou le fera enregistrer par le service compétent) dans l'application ADMINISTRE si besoin.

Dans un premier temps, il redonnera la main au prestataire en "refusant" l'inscription.

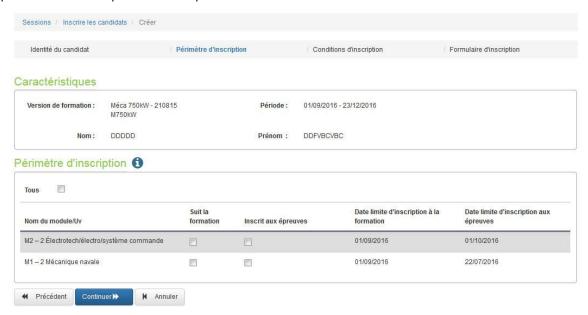
Le prestataire devra alors ré-enregistrer le candidat avec le numéro d'identification que le service gestionnaire lui aura indiqué (*champ commentaire*).

Il conviendrait donc que le prestataire dispose au préalable du numéro d'identification du candidat, celui-ci l'ayant forcément obtenu, à minima, pour réserver sa visite d'aptitude médicale.

Pour éviter toute surcharge administrative pour les prestataires et les services gestionnaires, les prestataires sont donc invités à n'inscrire les candidats qu'une fois qu'ils disposent d'un numéro d'identification.

Dans le cas d'une formation Modulaire :

Cette phase consiste à préciser sur quels modules le candidat souhaite s'inscrire.



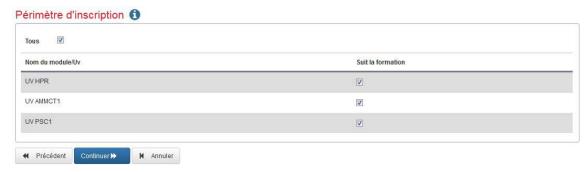
En cochant la case "**Tous**", on inscrit le candidat à tous les modules pour suivre la formation et passer les épreuves

Il est également possible d'inscrire le candidat aux modules^[p.61] de son choix ou seulement l'inscrire aux épreuves^[p.58] sans suivi de la formation (*cas du* ^[p.58] *candidat libre*^[p.58]) en cochant uniquement les cases concernées.

NB: Pour mémoire, peuvent s'inscrire en candidat libre à une épreuve les candidats ayant déjà suivi la formation correspondant à l'inscription souhaitée depuis moins de cinq ans.

Dans le cas d'une formation spécifique :

Cochez les UV^[p.63] auxquels le candidat souhaite s'inscrire.

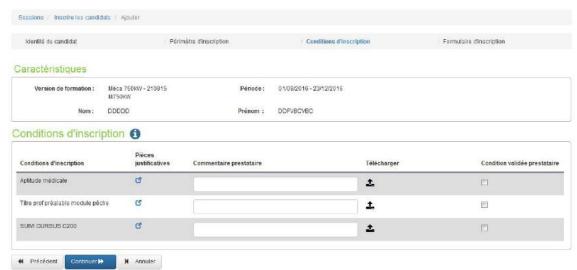


Si le candidat s'inscrit à l'ensemble de la session, cochez la case "**Tous**", ce qui sélectionnera automatiquement l'ensemble des UV.

Aucune inscription n'est demandée pour les épreuves, en effet, l'application AMFORE ne gère pas les évaluations menées par les prestataires pour les formations spécifiques.

Suite de l'inscription

Cliquer ensuite sur le bouton continuer pour saisir les conditions d'inscription :

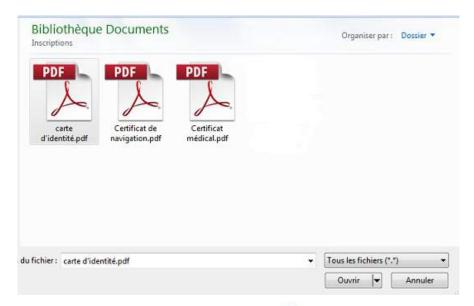


La liste des conditions d'inscription s'affiche *(cette liste est paramétrée par l'administrateur central*^[p.58] en fonction de la réglementation en vigueur).

Dans la colonne **Pièces justificatives** l'icône opermet d'afficher la liste des pièces acceptées pour justifier de la condition.

Dans la colonne **Télécharger**, l'icône donne accès au téléchargement des pièces préalablement scannées au **format PDF**; **Attention**, **1 seul fichier autorisé**, **sa taille du fichier ne doit pas dépasser 2Mo** (2048Ko).

Cliquez sur l'icône , rechercher le dossier contenant les documents de votre ordinateur, puis double-cliquez sur le document à télécharger



Les documents viennent s'inscrire dans l'écran, un bouton **Supprimer** vous permet de supprimer le document et de recommencer en cas d'erreur.

Vous pouvez saisir un **commentaire** explicatif (*visible par le* [p.62] *service gestionnaire*[p.62]).

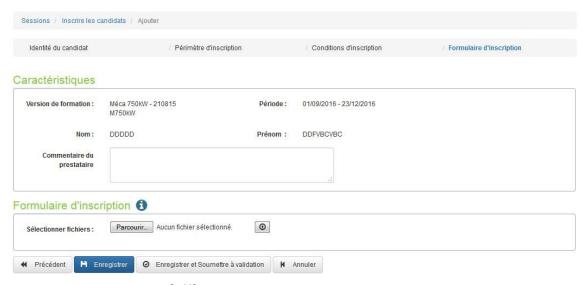
Cochez la case **Condition validée prestataire** pour attester que vous considérez que la condition est remplie.

NB : Pour certaines conditions d'inscription, deux cas peuvent se présenter *(prenons l'exemple de la condition de service en mer)* :

- le cas où les données sont connues par les affaires maritimes (par exemple, cas de navigations effectuées exclusivement à bord de navires français, armés au commerce, à la pêche ou à la plaisance), dans ce cas la mention "données affaires maritimes" s'affiche et le prestataire n'a aucun justificatif à joindre au dossier;
- le cas où l'intéressé justifie par une **attestation** du service en mer effectué et dans ce cas, l'attestation doit être jointe au dossier par le prestataire.



Cliquer ensuite sur le bouton pour télécharger le formulaire d'inscription :



Le formulaire d'inscription^[p.60] dûment complété et signé par le candidat, doit être préalablement scanné au format PDF - Attention, la taille du fichier ne doit pas dépasser 1Mo (1024Ko).

Cliquer sur le bouton Parcourir., recherchez dans votre arborescence le fichier correspondant, double-cliquez sur ce fichier pour le télécharger



ATTENTION! N'oubliez pas de cliquer ensuite sur le bouton pour enregistrer et afficher le fichier du formulaire d'inscription dans la liste.

Le fichier s'affiche ensuite dans la liste des fichiers téléchargés :



Il est possible de télécharger plusieurs fichiers (*successivement*) dans le cas de pièces complémentaires ; la taille de chaque fichier ne doit pas dépasser **1Mo** (1024Ko).

Dans la colonne **Actions**, 2 boutons permettent respectivement d'ouvrir le fichier avec un **lecteur**

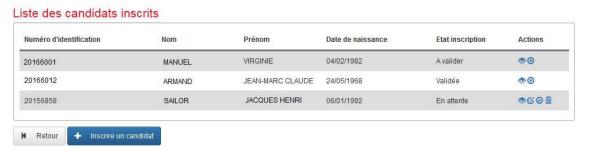
PDF (*pour vérifier que c'est le bon fichier*) ou de le supprimer en cas d'erreur de sélection de fichier par exemple.

En bas d'écran, plusieurs boutons permettent :

- D'annuler votre saisie en cliquant sur le bouton
 Annuler
- De **revenir à l'écran précéden**t en cliquant sur le bouton
- D'enregistrer votre saisie en cliquant sur le bouton sur l'inscription pour la modifier ou la supprimer.
- D'enregistrer et Soumettre à validation l'inscription du candidat en cliquant sur ② Enregistrer et Soumettre à validation , dans ce cas, un message de confirmation s'affiche et vous demande si vous désirez inscrire un autre candidat ou revenir à la liste des formations,



Le candidat enregistré s'affiche dans la liste des candidats inscrits :



Les boutons présents dans la colonne **Actions** permettent respectivement de **Consulter**, **Modifier**, **OSOUMENTE à validation**, **OSOUMENT PROPRIÉTAIRE L'INSCRIPTION DE CONSULTER** DE CONSULTER, **OSOUMENT PROPRIÉTAIRE DE CONSULTER** DE CONSULTER DE CONSULT

Le statut de l'inscription est "En attente", il faut cliquer sur le bouton openion pour Soumettre à validation l'inscription du candidat.

L'inscription du candidat part immédiatement pour validation, le statut de l'inscription passe à "A valider" vous ne pourrez plus modifier ou supprimer le candidat tant que le service gestionnaire^[p,62] ne l'aura pas Validé ou Refusé.

Après validation ou refus du service gestionnaire

Lorsque l'inscription d'un candidat est validée par le service gestionnaire, l'état de l'inscription passe à **Validée**

Le prestataire peut alors **Consulter**, **Modifier** (*en cas de refus*) ou **Supprimer** l'inscription du candidat.

4. En résumé ...

Lorsqu'un établissement de formation souhaite mettre en place une session de formation, plusieurs étapes sont nécessaires :

Condition préalable : Obtenir un **agrément** du service gestionnaire auquel il est rattaché pour la version de formation envisagée (*Dossier d'agrément à fournir*).

Lorsque l'établissement possède un agrément, il peut créer sa session de formation dans l'application **AMFORE**,

Trois phases de validation sont ensuite prévues :

- Après la phase de création du projet de session : Soumettre le projet de session à validation initiale
- Après la phase de préparation de la session : Soumettre la session à validation
- Après inscription des candidats : Soumettre les candidats à validation

Chapitre 3

Menu Formations

Objectif

Le menu **Formations** permet de saisir les données qui sont issues de l'évaluation modulaire et du suivi de la formation modulaire et spécifique.

Il permet de saisir les feuilles de notes par les évaluateurs^[p.59], de les valider par le président de jury^[p.60] et de pouvoir apporter des corrections le cas échéant et enfin d'éditer les attestations correspondantes.

Les fonctionnalités couvertes dans ce menu sont :

- Saisir le suivi de formation
- Éditer les attestations
- Saisir la feuille de note
- Valider les modules

NB : Dans un premier temps, seules les fonctions "Saisir le suivi de formation" et "Éditer les attestations" sont disponibles, les autres seront mises en place dans une prochaine version



Profils autorisés

l'accès à ce menu est autorisé aux profils :

- Gestionnaire de formation prestataire
- Intervenant^[p.60]
- Président de jury ou Secrétariat de jury
- Gestionnaire de formation en service local

1. Saisir suivi de formation

Objectif

Ce menu est destiné à saisir le suivi de formation.

Le suivi de formation doit être enregistré module par module et UV par UV.

Profil autorisé

Ce menu est accessible aux profils :

Gestionnaire de formation prestataire

• Gestionnaire de formation en service local

Rechercher une session

En cliquant sur le menu Saisir suivi de formation , l'écran de recherche s'affiche :



La liste des sessions de formation correspondant à vos critères de recherche s'affiche :



Le bouton of présent dans la colonne **Actions** permet d'accéder à la saisie du suivi de la formation

Saisie du suivi de formation "Modulaire"

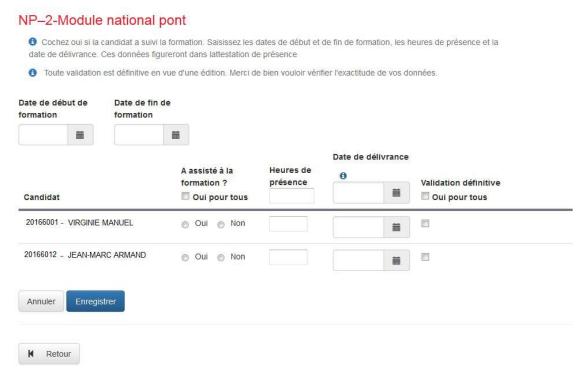
L'écran Saisir suivi de formation s'affiche :



Dans la partie Liste des modules de la session, cliquez sur le bouton accéder au suivi de chaque module.

Saisir suivi formation pour

Le suivi du module s'affiche sous la liste des modules de le session :



Renseigner les dates de début et de fin de formation du module, puis cochez pour chaque candidat la case "A assisté à la formation" (ou Non), renseigner les heures de présence et la date de délivrance.

Cochez ensuite la case "Validation définitive" pour les candidats admis définitivement au module, il est possible de saisir plus rapidement en utilisant des cases à cocher "Oui pour tous" qui valident l'ensemble de la liste.

Cliquez ensuite sur le bouton H Enregistrer pour valider votre saisie.

Un message de confirmation s'affiche :



Toute validation est définitive après avoir cliqué sur le bouton

bien vérifier l'exactitude de vos saisies.

2. Éditer attestations

Objectif

Ce menu est accessible aux gestionnaires de formation prestataires et services locaux.

Si l'utilisateur est gestionnaire de formation Prestataire, il pourra :

- Éditer les attestations de présence à un module. Pré requis : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi de formation pour les formations modulaires dans le menu Saisir suivi de formation.
- Éditer les attestations de présence à une UV. Pré requis : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi de formation pour les formations spécifiques dans le menu Saisir suivi de formation.
- Éditer attestation de suivi avec succès de l'UV. Au préalable : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi avec succès de l'UV dans le menu Saisir suivi de formation .

Si l'utilisateur est un Gestionnaire de formation en Service Local:

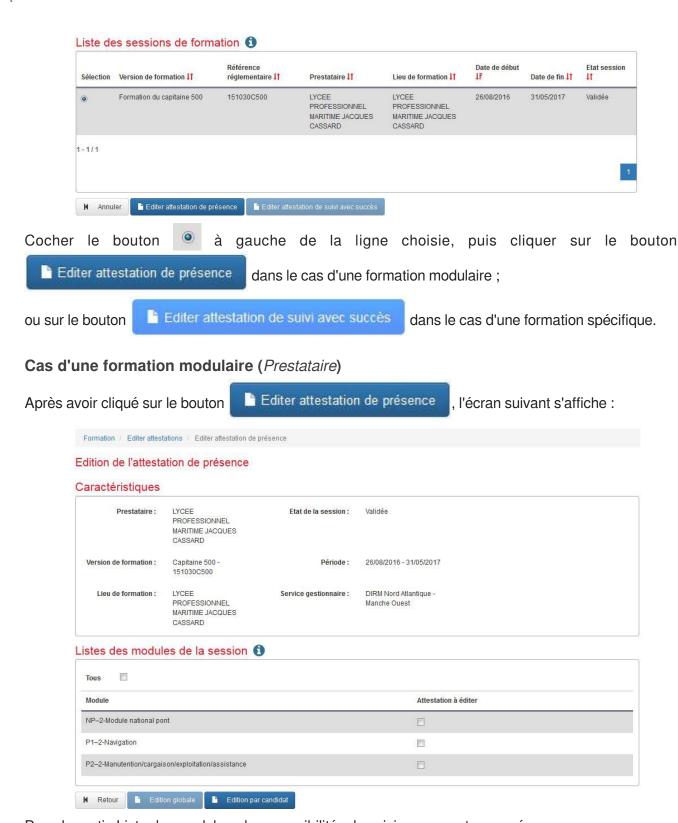
- Éditer le relevé de notes et attestation d'acquisition du module. Pré requis : Au préalable, pour les formations modulaires, le jury aura procédé à la validation des feuilles de notes , des modules (module par module) et aura indiqué pour chaque module validé une date de délibération.
- Éditer attestation de suivi avec succès de l'UV. Pré requis : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi de formation pour les formations spécifiques dans le menu Saisir suivi de formation.

Cas du gestionnaire de formation Prestataire

En cliquant sur le menu Éditer attestation, l'écran de recherche s'affiche :



La liste des sessions de formation correspondant à vos critères de recherche s'affiche :



Dans la partie Liste des modules, deux possibilités de saisie vous sont proposées :

• Si vous cochez la case "Tous", l'ensemble des modules est sélectionné et vous pouvez procéder à une édition globale (et donc plus rapide) en cliquant sur le bouton for tous les modules et tous solution est intéressante si vous voulez éditer toutes les attestations pour tous les modules et tous les candidats. Vous pouvez aussi choisir de faire une fedition par candidat dans ce cas, vous éditerez les attestations pour l'ensemble des modules de la formation pour un ou plusieurs candidats.

Edition par candidat

Vous pouvez aussi choisir d'éditer les attestations module par module en cochant uniquement la case du module choisi, si vos modules ont des dates de fin décalées dans le temps, cette solution vous permettra d'éditer les attestations au fur et à mesure. Dans ce cas, vous pourrez également choisir de faire une pour l'ensemble des candidats du module ou une le tedition par candidat
 Edition par candidat
 si vous souhaitez éditer seulement les attestations d'un ou plusieurs candidats.

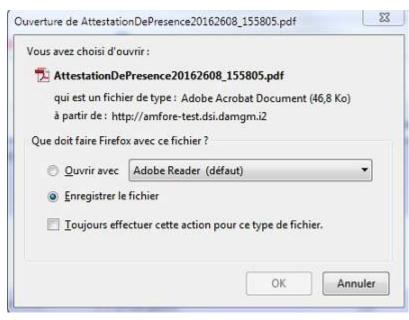
Édition des documents par le gestionnaire de formation Prestataire

Vous pouvez **Éditer les attestations de présence à un module**. Pré requis : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi de formation pour les formations modulaires et spécifiques dans le menu **Saisir suivi de formation**.

Lorsque vous cliquez sur l'un des boutons d'édition :

, vous générez un **fichier PDF unique** contenant soit toutes les attestations et tous les relevés de notes de tous les candidats à tous les modules, soit toutes les attestations et tous les relevés de notes d'un candidat à un module (*en fonction de vos choix*).

Une boite de dialogue s'ouvre, vous proposant soit d'ouvrir le fichier avec un éditeur PDF, soit de l'enregistrer.



Les attestations générées sont mises en forme à partir de modèles de documents type inclus dans l'application.

Par exemple:

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME JACQUES CASSARD

Ce document est à conserver.

Attestation N° 2016010018

ATTESTATION DE PRESENCE

N° identification: 20166001

Nom: MANUEL

Prénom: VIRGINIE

Date de naissance: 04/02/1982

Lieu de naissance: BOURGES

Nationalité: FRANCE

A suivi la formation relative au NP-2-Module national pont de la formation de capitaine 500 conformément à l' Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500, organisée par LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME JACQUES CASSARD.

Date de début formation : 26/08/2016

Date de fin de formation: 26/08/2016

Temps de présence: 60 Heure(s)

Date de délivrance: 26/08/2016

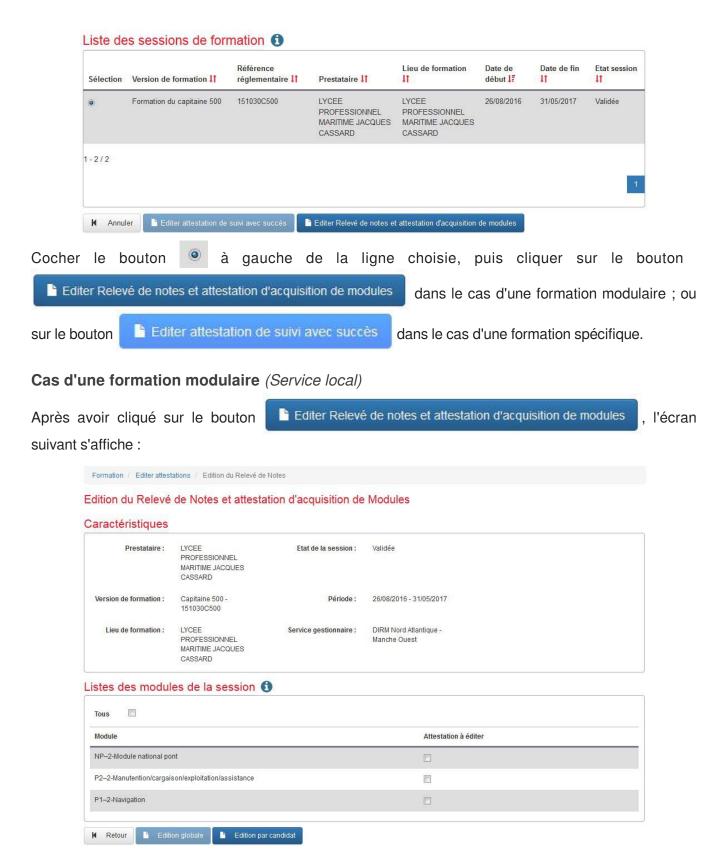
Cachet du prestataire, Nom et signature du directeur du prestataire :

Cas du gestionnaire de formation en service local

En cliquant sur le menu Éditer attestation , l'écran de recherche s'affiche :



La liste des sessions de formation correspondant à vos critères de recherche s'affiche :



Dans la partie Liste des modules, deux possibilités de saisie vous sont proposées :

• Si vous cochez la case "Tous", l'ensemble des modules est sélectionné et vous pouvez procéder à une édition globale (et donc plus rapide) en cliquant sur le bouton for tous les modules et tous solution est intéressante si vous voulez éditer toutes les attestations pour tous les modules et tous les candidats. Vous pouvez aussi choisir de faire une for tentre le comparant de la case de la case

éditerez les attestations pour l'ensemble des modules de la formation pour un ou plusieurs candidats .

Édition des documents par le gestionnaire de formation en service local Vous pourrez éditer les relevés de notes et les transmettre aux candidats.

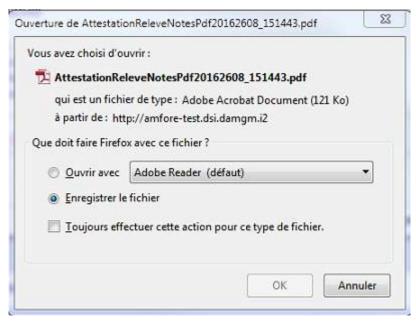
Rappel : Au préalable, le prestataire aura effectué l'enregistrement et la validation du suivi de formation pour les formations modulaires et spécifiques dans le menu **Saisir suivi de formation**.

Lorsque vous cliquez sur l'un des boutons d'édition :



, vous générez un **fichier PDF unique** contenant soit toutes les attestations et tous les relevés de notes de tous les candidats à tous les modules, soit toutes les attestations et tous les relevés de notes d'un candidat à un module (*en fonction de vos choix*).

Une boite de dialogue s'ouvre, vous proposant soit d'ouvrir le fichier avec un éditeur PDF, soit de l'enregistrer.



Les attestations générées sont mises en forme à partir de modèles de documents type inclus dans l'application.

Par exemple:



Ce document est à conserver. Il est nécessaire pour la délivrance du diplôme correspondant

Attestation N° 2016010018

RELEVE DE NOTES ET ATTESTATION D'ACQUISITION de MODULES

Le présent document atteste que:

N° identification du marin:

Prénom: VIRGINIE MANUEL Date de naissance: 04/02/1982 BOURGES

Nationalité: Française

Adresse: 10 quai des Brumes 44000 NANTES

candidat à l'évaluation pour l'obtention du module NP-2-Module national pont, de la formation capitaine 500 en application des textes réglementaires en vigueur.

A obtenu les notes suivantes lors des épreuves organisées par : LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME JACQUES CASSARD (agrément n°)

Module NP-2-Module national pont

Matière	Coeff	Épreuve	Notes	
Moyenne obtenue	/20			

Date de la décision: 26/08/2016

Signature du président du jury, Nom et signature du président du jury:

Remarques :
- Un module est valable cinq ans à compter de la date de décision du jury, à l'exception des modules voile, pêche et yacht qui n'ont pas

de durée de validité

- EECF (épreuve écrite en cours de formation), EPCF (épreuve pratique en cours de formation), EOF (épreuve en cours de formation), EFE (épreuve finale écrite), EFO (épreuve finale orale).

Chapitre 4

Menu Tableaux de bord

Présentation

Le menu **Tableaux de bord** permet, en fonction du profil de l'utilisateur connecté, de **consulter les référentiels** nécessaires au fonctionnement de l'application.

Ces référentiels sont de la compétence des services de l'État (*Administrateur central et services locaux*), seuls habilités à les créer et modifier.

Les autres utilisateurs de l'application **AMFORE**, peuvent les consulter au travers du menu **Tableaux de bord**

Menu Tableaux de bord pour les prestataires



1. Référentiel d'évaluation

Objectif

Ce menu permet à l'utilisateur de :

- Consulter le référentiel d'évaluation
- Imprimer les caractéristiques de la version de formation au format PDF.
- Exporter les données au format CSV.

Profils autorisés

Ce menu est accessible aux profils :

- Administrateur central^[p.58]
- Consultant en service central
- Gestionnaire de formation en service local
- Consultant en service local.
- · Gestionnaire formation prestataire
- Évaluateur^[p.59] principal

- Président du jury^[p.60]
- · Secrétaire du jury

Consultation du référentiel d'évaluation

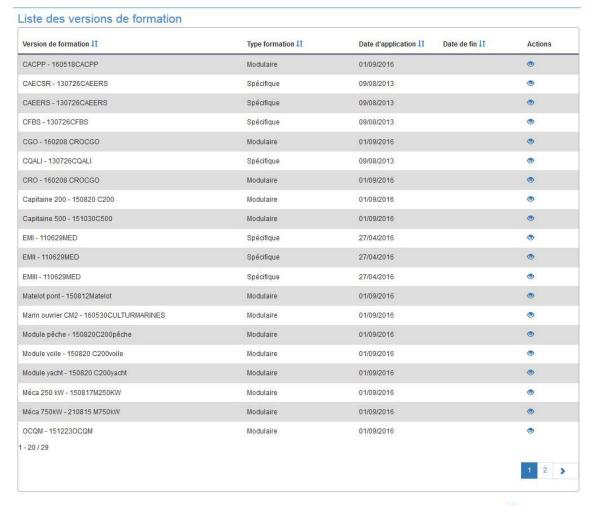
A partir du menu **Tableaux de bord**, cliquer sur le sous-menu **Référentiel d'évaluation**, l'écran de recherche des formations s'affiche :



Renseigner les critères de recherche en sélectionnant dans les listes déroulantes, puis cliquer sur le bouton

Le résultat de la recherche s'affiche dans la liste des versions de formation .

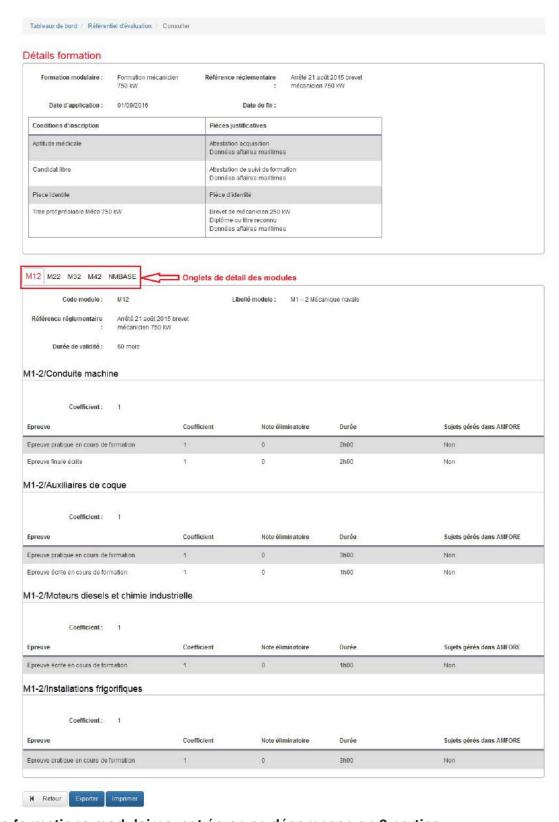
Si aucun critère n'est renseigné, la liste complète des versions de formation s'affiche :



La liste des versions de formation peut être triée en cliquant sur les titres de colonnes Interes de colonnes

La bouton odans la colonne Actions permet de consulter le détail de chaque formation :

Cas d'une formation Modulaire[p.59]:

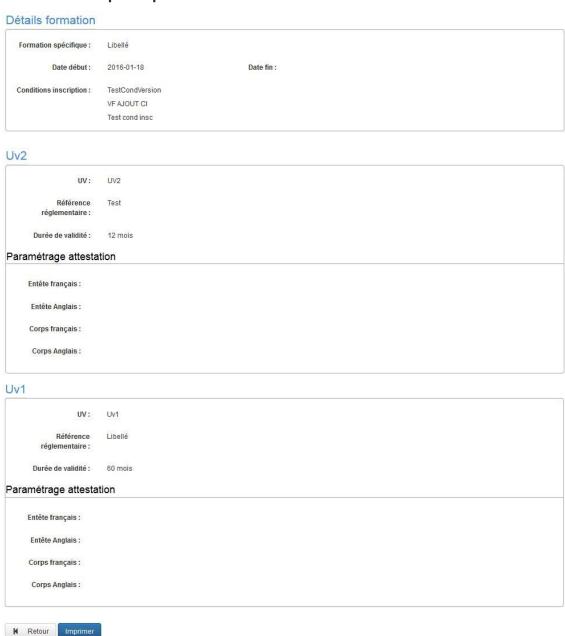


Pour les formations modulaires, cet écran se décompose en 2 parties :

- Les **détails de la formation** (référence réglementaire, date d'application, conditions d'inscription, ...) s'affichent dans la première partie
- Les caractéristiques des différents modules^[p,61] sont affichées par ordre croissant sous forme d' onglets (autant d'onglets que de modules composant la version de formation) dans la seconde partie.

Le bouton permet de revenir à l'écran précédent, le bouton permet d'exporter permet d'exporter permet d'exporter permet d'imprimer permet d'imprimer le détail de la formation.

Cas d'une formation spécifique^[p.60]:



Pour les formations spécifiques, l'écran des détails de la formation se décompose également en 2 parties :

- Les caractéristiques de la formation (référence réglementaire, date d'application, conditions d'inscription, ...) s'affichent dans la première partie
- Les caractéristiques des différentes [p.63] UV[p.63] de la version de formation pour une formation spécifique demandée sont affichées par blocs dans la seconde partie. Il y a autant de blocs que d'UV composant la version de formation. Ces blocs sont affichés 2 par 2 sur une page.

Le bouton Retour permet de revenir à l'écran précédent et le bouton permet d'imprimer le détail de la formation.

2. Référentiel des prestataires et agréments

Objectif

Ce menu permet à l'utilisateur de :

- Consulter le référentiel des prestataires^[p.62] et de leurs agréments^[p.58]
- Exporter la liste de résultats
- Imprimer les caractéristiques des prestataires et agréments

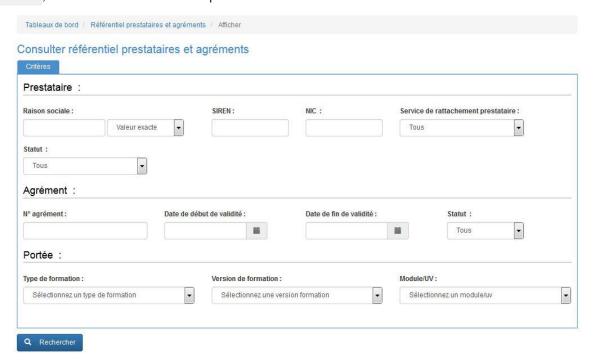
Profils autorisés

Ce menu est accessible aux profils :

- · Administrateur central
- · Consultant en service central
- Gestionnaire de formation en service local
- Consultant en service local.
- Prestataire de formation (uniquement pour les informations qui le concerne).

Consultation du référentiel des prestataires et agréments

A partir du menu **Tableaux de bord**, cliquer sur le sous-menu **Référentiel prestataires et agréments**, l'écran de recherche des prestataires s'affiche :



Renseigner les critères de recherche en sélectionnant dans les listes déroulantes, puis cliquer sur le bouton

Si aucun critère n'est renseigné, la liste complète des **prestataires** et de leurs agréments s'affiche :

Liste des prestataires et agréments Service de Statut Raison rattachement Date de fin Statut Statut Version de agrément sociale I prestataire IT formation 11 formation 11 formation 11 N° agrément IT prestataire 11 validité IT 11 Actions Ecole Nationale DIRM Manche DIRMMEMN/2016/044 30/06/2021 Superieure Est - Mer du Nord spécifique médica niveau I -Maritime - ENSM 110629WED Ecole nationale DIRM Nord Formation Validée Enseignement DIRMMEMN/2016/044 30/06/2021 Actif Actif superieure spécifique médica niveau I maritime Centre Manche Ouest 110629VED de Saint-Malo ENSM Ecole nationale DIRM Nord Formation Validée Formation DIRMNAMO/2016/005 06/07/2020 mécanicien 750 superieure Atlantique modulaire maritime Centre Manche Ouest kW - 210815 de Saint-Malo M750kW **ENSM** DIRM Nord DIRMNAMO/2016/999 Ecole nationale Formation Validée Formation de 31/08/2021 Actif matelot Pont - ref Atlantique superieure maritime Centre Manche Ouest req de Saint-Malo ENSM Ecole nationale DIRM Nord DIRMMEMN/2016/044 30/06/2021 superieure Atlantique spécifique médica niveau I maritime site de Manche Ouest 110629MED Nantes ENSM Lycée de la mer DIRM Formation Validée Formation DIRMMED/2016/333 30/06/2021 Paul-Bousquet Méditerranée modulaire mécanicien 750 kW - 210815 de Sète M/50KW DIRMNAMO/2016/111 07/09/2017 Paul-Bousquet Méditerranée spécifique médica niveau I -110629MED de Sète DIRM Nord Validée DIRMNAMO/2016/444 Lycee maritime et Formation Formation 30/06/2021 Actif aquacole de la Atlantique -Manche Ouest mécanicien 750 kW - 210815 Rochelle M750kW 1-20/51 1 2 3 > Exporter **₭** Retour

La liste affichée peut être triée en cliquant sur les titres de colonnes.

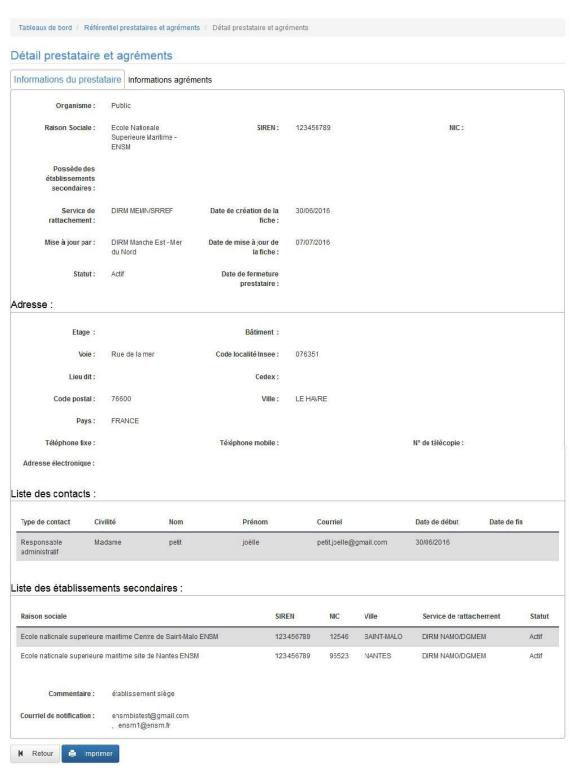
Le bouton Retour permet de revenir à l'écran précédent.

Le bouton Exporter permet d'exporter le résultat de la recherche (*liste des prestataires*) au format CSV

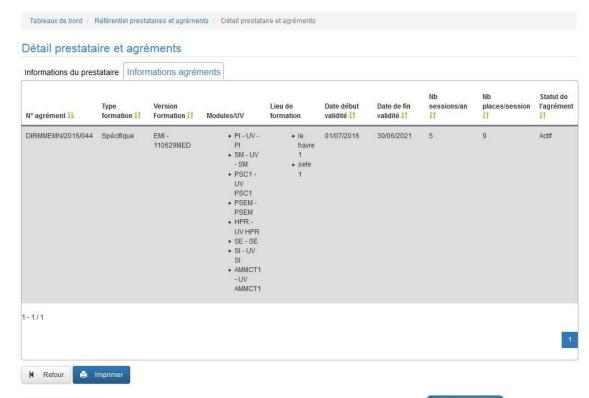
La bouton dans la colonne Actions permet de consulter le détail de chaque prestataire ainsi que ses agréments^[p.58]

L'écran **Détail prestataire et agréments** se décompose en 2 onglets:

• Informations du prestataire^[p.62] qui répertorie les références, adresse, liste des contacts et liste des établissements secondaires^[p.59] éventuels du prestataire.



• Informations $agréments^{[p.58]}$ qui affiche la liste des agréments du prestataire.



Le bouton permet de revenir à l'écran précédent et le bouton permet d'imprimer permet d'imprimer le détail du prestataire ou de l'agrément (*en fonction de l'onglet affiché à l'écran*).

3. Consulter Session

Objectif

Ce tableau de bord va permettre à l'utilisateur de :

- rechercher une session
- · consulter la liste de sessions
- accéder aux caractéristiques d'une session
- exporter la liste des candidats
- · exporter les acquisitions
- éditer la fiche de synthèse d'une session

Les données affichées dépendent de l'état de la session.

Les modifications s'effectuent en fonction de l'état de session et en fonction du profil connecté.

Profils autorisés

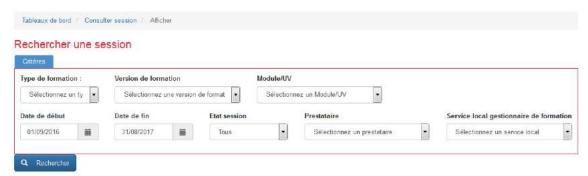
Ce menu est accessible aux profils :

- · Administrateur central
- Administrateur technique
- · Gestionnaire formation en service local
- Gestionnaire formation prestataire (pour ce qui concerne les sessions qu'il organise)

- Consultant central
- Consultant local
- Consultant prestataire (pour ce qui concerne les sessions qu'il organise)
- Président du jury
- · Secrétariat du jury

Rechercher des sessions

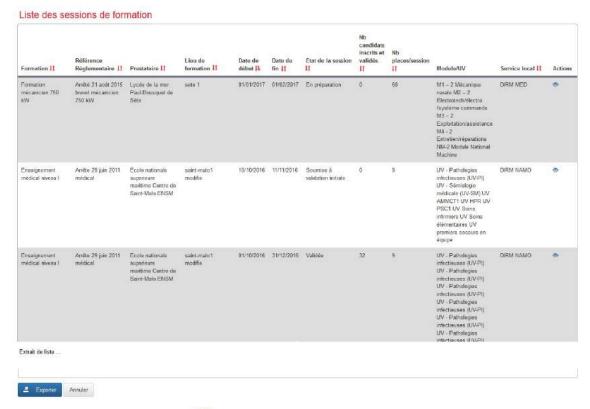
Un écran de recherche permet de cibler les sessions suivant des critères.



Renseignez les critères de votre choix puis cliquez sur le bouton

Q Rechercher

La liste des sessions correspondant aux critères s'affiche :



A droite de chaque ligne un bouton Ochsulter permet d'accéder au détail de chaque session.

En bas de tableau un bouton Exporter permet d'exporter le tableau au format CSV.

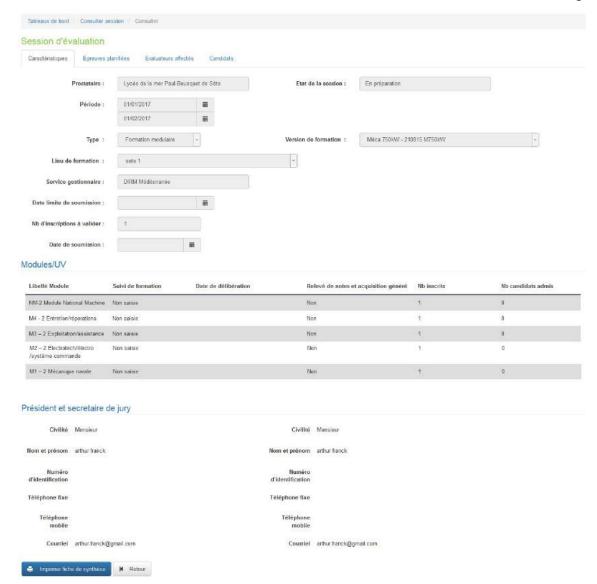
Consulter le détail d'une session modulaire

Après avoir cliqué sur le bouton <a> Consulter sur la ligne d'une session, on affiche les détails de la

session.

Les renseignements affichés dépendent du type de formation (modulaire ou spécifique), de l'état d'avancement de la session et du profil^[p.58] de l'utilisateur connecté (Un prestataire, par exemple, ne peut voir que les sessions de formation organisées par lui).

Dans le cas d'une formation modulaire, les détails de la session sont affichés sous forme d'onglets :

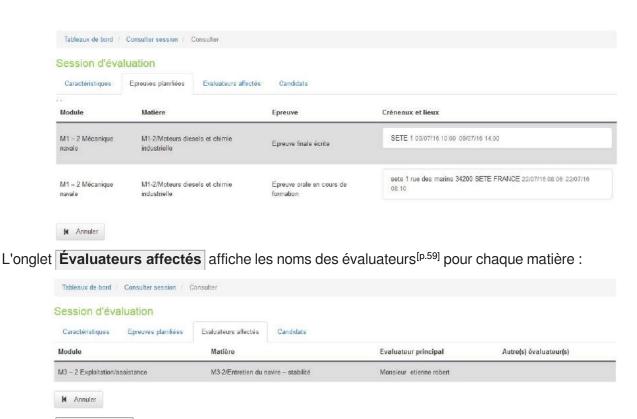


L'onglet Caractéristiques est composé de 3 blocs :

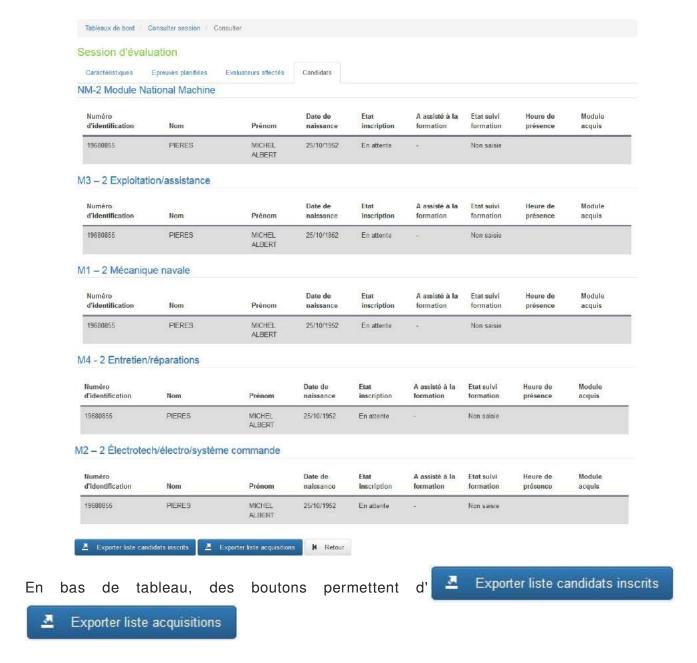
- les principales caractéristiques de la session,
- La liste des **modules**^[p,61] précisant pour chacun l'état d'avancement et le nombre de candidats inscrits et admis
- Les coordonnées du président et du secrétaire de jury^[p.60]

Un bouton en bas d'écran permet d'

L'onglet **Épreuves planifiées** affiche les créneaux horaires et lieux pour chaque épreuve^[p.58] :



L'onglet **Candidats** liste les candidats inscrits pour chaque module en précisant l'état de l'inscription, du suivi de la formation ...

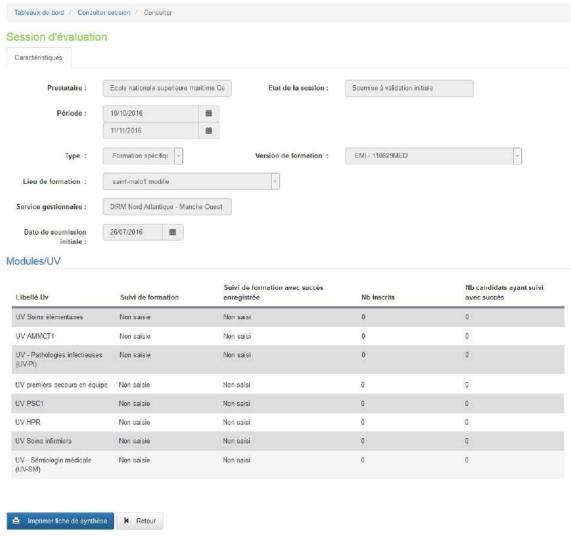


Consulter le détail d'une session spécifique

Après avoir cliqué sur le bouton **Consulter** sur la ligne d'une session, on affiche les détails de la session.

Les renseignements affichés dépendent du type de formation (modulaire ou spécifique), de l'état d'avancement de la session et du profil de l'utilisateur connecté (un prestataire, par exemple, ne voit que les informations relatives aux candidats inscrits aux sessions qu'il organise).

Dans le cas d'une formation spécifique, seul l'onglet Caractéristiques est présent.



L'onglet Caractéristiques est composé de 2 blocs :

- les principales caractéristiques de la session,
- La liste des **UV**^[p.63] précisant pour chacun l'état d'avancement et le nombre de candidats inscrits et ayant suivi avec succès.

Chapitre 5

Pictogrammes

Signification des principaux pictogrammes utilisés dans AMFORE

Pictogramme	Signification
*	A renseigner obligatoirement
③	Consulter
Ø	Modifier
+	Ajouter
0	Information
11	Classer les informations par ordre croissant ou décroissant
	Supprimer
±	Télécharger un document
Q	Afficher les informations depuis une autre application
0	Valider la saisie
C ^a	Afficher les informations dans une liste
8	Annuler la saisie
A	Alerte (par exemple sur les délais)

Glossaire

Administrateur central	Profil d'accès à l'application. Responsable des aspects réglementaires et chargé de paramétrer l'ensemble des référentiels.
Agrément	L'agrément d'un prestataire de formation concerne la totalité des modules d'une formation modulaire, un module complémentaire (module pêche, yacht ou voile), ainsi qu'une ou plusieurs unités de valeur d'une formation spécifique et s'applique pour une durée définie (cinq ans maximum). Dans le cadre de la procédure d'agrément, réalisée en dehors d'AMFORE, le prestataire doit notamment fournir la liste des évaluateurs qu'il souhaite faire intervenir pour les évaluations. Les qualifications de ces évaluateurs sont vérifiées par le service gestionnaire et l'IGEM au regard des différentes matières à évaluer.
Candidat libre	Candidat inscrit uniquement aux épreuves d'un ou plusieurs modules. Pour mémoire, peuvent s'inscrire en candidat libre à une épreuve les candidats ayant déjà suivi la formation correspondant à l'inscription souhaitée depuis moins de cinq ans.
Compte Cerbère	Identifiant et Mot de passe de connexion aux applications de la Direction des Affaires Maritimes (et des autres Directions du Ministère). Cerbère est un service d'authentification • Pour les applications Web nationales • Utilisable depuis Intranet, Extranet et Internet Cerbère est aussi un service d'habilitation • Il permet aux applications Web de vérifier les droits des utilisateurs
Délai de soumission	Des délais de soumission sont prévus dans l'application AMFORE. A titre d'exemple, un projet de session doit être soumis par un prestataire à son service gestionnaire 6 mois au moins avant le début de la session. La planification d'une session doit être soumise 30 jours au moins avant le début de la session. Ces délais de soumission sont paramétrables par l'administrateur central et sont susceptibles d'évoluer.
DIRM	Direction Inter-régionale de la Mer

Épreuves Afin d'évaluer les acquis des candidats, chaque matière, fait l'objet d'une ou plusieurs épreuves. Les épreuves peuvent être de deux types : Finale En cours de formation Elles peuvent être réalisées selon trois modalités différentes : • Écrite Pratique Orale La durée de certaines épreuves est définie par la réglementation. Établissement secondaire Un établissement secondaire se définit comme tout établissement permanent, distinct du siège social et de l'établissement principal. Il est dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers et doté d'un numéro SIRET propre. (à ne pas confondre avec un site de formation) **Evaluateur** Un évaluateur est un enseignant ou un professionnel sélectionné par un ou plusieurs prestataires pour : concevoir des sujets d'épreuves finales écrites, • effectuer les évaluations des épreuves pratiques ou orales, le cas échéant, • corriger les copies des évaluations écrites. L'évaluateur n'est pas forcément l'enseignant qui a dispensé les formations. Pour pouvoir participer à ces évaluations, la qualification d'un évaluateur doit avoir préalablement été vérifiée, validée et enregistrée par le service gestionnaire et l'IGEM, dans le cadre de l' d'agrément du/des prestataire(s) pour le(s)quel(s) l'évaluateur intervient. Un évaluateur peut être déclaré au moment de la demande d'agrément ou au cours de l'agrément.

Formation Modulaire	Une formation de type "modulaire" est composée d'un ou plusieurs modules. L'application AMFORE gère l'acquisition de modules de formation par les candidats. Cette acquisition se fait généralement après des évaluations validées par un jury. Un module peut également être obtenu par équivalence, par validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par dispositions transitoires. Un module a généralement une durée de validité de 5 ans. Ainsi, un candidat dispose de 5 années suite à l'obtention d'un module pour acquérir les autres modules permettant l'obtention d'un diplôme. À défaut, l'acquisition du module est perdue et le candidat doit retourner en formation et suivre de nouveau les évaluations pour l'obtention du module. Les modules complémentaires (pêche, voile et yacht) ont une durée de validité illimitée.
Formation Spécifique	Une formation de type « spécifique » est constituée d'unités de valeur (UV). Le suivi avec succès d'une formation spécifique est validé directement par le prestataire de formation (<i>pas de validation par un jury</i>). Les formations spécifiques visent à obtenir des attestations ou certificats qui permettent d'exercer des fonctions particulières à bord des navires et/ou sont nécessaires à l'acquisition de diplômes ou de brevets. Exemples : formations CFBS, CQALI, CAEERS, CAESCR, formations médicales, etc.
Formulaire d'inscription	Formulaire d'inscription (Cerfa n° 15580) : Demande d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire et à sa session d'évaluation
Imprimeur	Prestataire national qui édite et expédie les sujets des épreuves finales écrites (<i>Profil non utilisé dans les premières versions de AMFORE</i>).
Intervenant	Profil d'accès à l'application. Un intervenant est une personne physique qui peut être un évaluateur, un président de jury ou encore une personne qui assure le secrétariat de jury.

Jury	Dans le cadre des formations modulaires , toutes les évaluations sont contrôlées par un jury , qui est nommé pour chaque session par le service gestionnaire associé. Le jury valide (<i>ou invalide</i>) les résultats de chaque épreuve et valide in fine pour chaque candidat l'acquisition du module. Le jury est présidé par un président de jury , qui pourra accéder à AMFORE pour valider les notes. Il peut déléguer cette fonction à un secrétariat de jury , également nommé par le service gestionnaire et appartenant à celui-ci. C'est la signature du président du jury qui apparaît sur les attestations d'acquisition et relevés de notes remis aux candidats.
Lieu de formation	Lieu où est dispensée une formation.
Maîtrise d'ouvrage	Service de l'Administration qui définit et finance le projet d'application (dans le cas d'AMFORE : la Direction des Affaires Maritimes).
Matières	Pour les besoins des évaluations, les modules sont découpés en matières. Par exemple, le module « M1-1 – Mécanique navale – niveau 1 » se décompose en quatre matières : · Moteurs diesel · Moteurs auxiliaires · Installations frigorifiques · Conduite machines
Module	Les modules sont les entités pédagogiques les plus petites que peut acquérir un candidat inscrit à une formation de type modulaire. Un module peut être acquis de trois manières différentes : • à la suite d'évaluations validées par un jury (cas général); • par validation des acquis de l'expérience (VAE); • par équivalence. • autres dispositions transitoires Un module est généralement rattaché à un diplôme, néanmoins les modules complémentaires (pêche, voile et yacht) ne sont liés à aucun diplôme.

Notations

Les résultats des épreuves sont tous sous la forme d'une note numérique sur 20.

Les notes des épreuves d'une matière sont utilisées pour calculer la moyenne de la matière.

Chaque épreuve peut avoir un coefficient.

Les notes des matières d'un module sont utilisées pour calculer la moyenne obtenue pour le module. Chaque matière peut avoir un coefficient.

Chaque épreuve et chaque matière peut avoir une note éliminatoire en-dessous de laquelle le candidat est éliminé, quelle que soit la moyenne finale obtenue pour le module.

Un module est réputé acquis pour un candidat si celui-ci n'a obtenu aucune note éliminatoire et si sa moyenne est supérieure ou égale à 10.

Prestataire

Un **prestataire** est un organisme public ou privé, préalablement agréé, qui organise des sessions de formation et, le cas échéant, des évaluations.

Sous le contrôle du service gestionnaire auquel il est rattaché par ses agréments, il planifie les sessions de formation, y inscrit des candidats, planifie et organise les évaluations (*convocations*, *locaux*, *surveillance*).

La notion de prestataire regroupe à la fois l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM), les lycées professionnels maritimes et les autres centres de formation publics ou privés.

Pour pouvoir organiser les formations définies par la réglementation et en assurer les évaluations, un prestataire doit être agréé par un service local (sur avis de l'IGEM).

Dans l'application AMFORE, deux profils sont prévus pour les prestataires :

- le profil « Gestionnaire de formation prestataire » permet d'effectuer toutes les actions dévolues au prestataire dans l'application;
- le profil « Consultant de formation prestataire » permet de consulter toutes les informations relatives au prestataire et aux sessions qu'il organise.

Service gestionnaire	Le terme « service gestionnaire » désigne un Service déconcentré de l'État possédant un service de gestion des formations de marin compétent pour un territoire donné (généralement une façade maritime). Aujourd'hui ces services locaux sont : • les 4 directions interrégionales de la mer (DIRM) : Manche-Est Mer du Nord, Nord Atlantique Manche Ouest, Méditerranée,
	 Sud-Atlantique; les 4 directions de la mer (DM) en Outre-Mer : Martinique, Guadeloupe,, Guyane, Sud Océan Indien;
	 la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) à St Pierre et Miquelon ;
	 les services des affaires maritimes (SAM) en Nouvelle Calédonie et Polynésie.
	Pour les centres de formation à l'étranger, le bureau de la formation et de l'emploi maritimes (GM1) de la direction des affaires maritimes assure le rôle de service gestionnaire.
	Les profils d'accès à l'application pour les services gestionnaires sont : « consultant en service local », « gestionnaire en service local » et « administrateur en service local ».
Session	Période pendant laquelle une formation, modulaire ou spécifique, a lieu. Les évaluations, en cours de formation et finales, sont incluses dans la session.
	Une session, si elle est destinée exclusivement à des candidats libres, peut ne comporter que des évaluations.
	Une session peut regrouper un ou plusieurs modules ainsi qu'une ou plusieurs UV d'une formation.
uv	Unité de Valeur : Élément subdivisant une formation spécifique